Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Recu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 08/07/2022





PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 05 JUILLET 2022

conseillers Nombre de 29 municipaux en exercice: Présents : 24 Pouvoirs: 4 Absent: 1

Pierrefeu-du-

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 juillet 2022, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeudu-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville - Pierrefeu du var

Date de convocation: 29 juin 2022

Étaient présents : Patrick MARTINELLI, Jean-Bernard KISTON, Priscilla BRACCO, Marc BENINTENDI, Jean-Luc ROVERE, Josette BLANC, Jean-Pierre AUDA, Sylvie MATTEI, Gérard GHARBI, Gilberte CHORDA, Françoise DEGOUEY, Alexandre MOGNO, Maryse PIZZORNO, Michel HAINIGUE, Martine MARCEL, Dominique RAVIGNEAUX, Christian BACCINO, Stéphanie BOURGES, Peter PARDIGON, Émily MAZZOLENI, Lionel POLESKA, Quentin VERBRUGGHE, Marc BIGARE, Virginie BAFFARD

Excusé(s) ayant donné procuration: Véronique LORIOT A Dominique RAVIGNEAUX Claude CALVIN A Josette BLANC Stéphanie GOZZOLI A Stéphanie BOURGES Alain PRADIER A Marc BIGARE

Absents: Nadine FANTINO.

Secrétaire de séance: Monsieur BACCINO Christian est désigné en qualité de secrétaire de séance.

DEL-22-07-2022 - Préparation des coupes 2023 avec l'ONF

Par courrier en date du 21 juin 2022, l'Office National des Forêts a porté à la connaissance de la commune, les coupes d'éclaircies prévues pour l'exercice 2023 dans le cadre de l'Aménagement Forestier 2015-2034, dans la forêt relevant du régime forestier de notre collectivité, correspondant à la mise en œuvre des actions retenues dans le document d'aménagement forestier.

Des discussions avec les représentants de l'ONF ont permis à la collectivité de s'assurer que les coupes proposées doivent permettre d'assurer une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments concernant l'identification des parcelles, la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposées par l'ONF.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

Berger Levrault

				ID: 083-218300911-20220705-DEL_22_07_2022-DE			
Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présum en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement			
12a_a	Amélioration	9.66	60	oui			
3a a	Amélioration	4.32	60	oui			

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation						
		Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur				
	Vente		Appel d'offre	Contrat - gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure	
12a_a						X			
3a_a						\boxtimes			

Pour une commercialisation bois façonné, l'ONF vous contactera pour préciser les modalités d'intervention.

La présente délibération permet d'une part de valider les coupes programmées et d'autre part de décider de leur destination et mode de commercialisation.

Vu le Code Forestier, et notamment l'article L. 211-1

Vu le Décret nº 2015-678 du 16/06/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Adopte à l'unanimité et décide

D'APPROUVER l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 tel que présentées dans le tableau ci-dessus.

DE DEMANDER à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-dessus.

DE VALIDER la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues.

D'ADRESSER la présente délibération à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

Certifié exécutoire par délégation du Maire Le Directeur Général des Services Compte tenu de la Réception En Préfecture le Et affiché le

> FAIT A PIERREFEU-DU-VAR, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME

> > LE MAIRE

2